Lévesque, Claudette

De: Hélène Fittes [hfittes@hotmail.com]
Envoyé: 30 novembre 2016 11:06
À: Greffe
Objet: Mon compteur électromécanique

Madame, Monsieur

-Observations en lien avec le dossier R 3964 - 2016

Après plusieurs démarches et malgré de multiples menaces, j'ai encore, jusqu'à aujourd'hui , pu conserver mon compteur électromécanique. Je souhaite le conserver encore longtemps. J'aimerais même que, lorsqu'il aura atteint le terme de ses capacités, un autre compteur semblable pourra le remplacer.

Au-delà du code de sécurité no.6 qui ne tient compte que des effets thermiques, jusqu'à maintenant rien ne prouve que les ondes électromagnétiques et les radiofréquences soient sans effets nocifs sur notre santé. Chez moi, mon téléphone, ma télé et mon ordinateur sont tous filaires. J'utilise très rarement le micro-ondes et il est toujours débranché entre les utilisations. Le principe de précaution m'apparait toujours de mise, et la santé est un bien précieux. Je revendique la liberté de choisir et d'appliquer les moyens que j'estime les meilleurs pour la protéger. La charte des droits de la personne devrait en être garante.

D'autre part, je tiens aussi à la sécurité de ma demeure. Le risque d'incendie relié aux embases n'est peut-être pas énorme au Québec mais il existe quand même. Ma maison est en bois rond, là aussi la prudence est de mise.

De toutes parts, le gouvernement et les organismes qu'il supporte prônent avec vigueur l'application de la règle des trois R. Pour préserver notre planète et assurer un avenir viable à nos enfants, nous sommes encouragés à RÉDUIRE, RÉUTILISER ET RECYCLER nos biens de consommation.
En ce sens, il serait impératif de ne pas détruire ces quelque 180,000 compteurs électromécaniques que possède Hydro-Québec.

En ce sens, et pour qu'au besoin on puisse y avoir recours dans l'avenir, je vous demande de refuser à Hydro-Québec l'autorisation de détruire ces compteurs.

Bien à vous,

Hélène Fittes
27 ave Aubry, Saint-Sauveur, Qc

. Pour publication immédiate